

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 7 Avril 2022

Date de convocation : 31 mars 2022

Aujourd'hui sept avril deux mille vingt deux

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle Socioculturelle, Hameau Bouillon à Ellon, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL (présent à compter de la délibération n° 6) – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – Mme Carine BION-HETET (présente à compter de la délibération n° 8) – M. David LEMARESQUIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Lydie POULET (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Loïc JAMIN (**Bayeux**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – Mme Isabelle BOUDARD (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Béatrice CHATEL (**Bayeux**) – M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) donne pouvoir à M. Christophe POITEVIN (**Agy**).

Absents excusés : M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**).

Absents excusés remplacés: M. Christian VIEL remplacé par M. Guy CAPPELLEN (**Barbeville**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**).

Absents : Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**).

Secrétaire de séance : M. Fernand PORET

Secrétaire auxiliaire : M. Alain QUONIAM

Le compte rendu du conseil du 3 mars 2022 a été adopté.

N° 01

OBJET : Administration Générale – Plan de formation des élus – Bilan annuel 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le bilan ainsi que le tableau récapitulatif des formations suivies joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

OBJET : Administration Générale – Convention d'attribution d'une subvention à l'Association « Foyer Jacques Cornu » pour le dispositif OSYS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser**, le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 03

OBJET : Marchés Publics – Attribution de l'Accord-Cadre relatif à la Fourniture et Livraison de réactifs chimiques sur les sites d'épuration des eaux usées de Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le choix de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution du lot 3 au marché de fourniture de réactifs chimiques, conformément au corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché et tout document nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre n'engendrant pas d'incidence financière.

N° 04

OBJET : Marchés Publics – Attribution du marché « Suivi-Animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat classique (OPAH) et renouvellement urbain(OPAH-RU) sur le territoire de Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le choix de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution du marché conformément au corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché et tout document nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre n'engendrant pas d'incidence financière.

N° 05

OBJET : Eau Potable – Défense Incendie – Rétrocession à Bayeux Intercom d'un ouvrage de défense incendie concernant le Hameau de la Cavée à Vaux-sur-Aure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession à titre gratuit dans le patrimoine de Bayeux Intercom, la parcelle cadastrée E 222, d'une surface de 548 m² comprenant l'ouvrage de défense incendie situé au Hameau de la Cavée à Vaux sur Aure ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître Jean-Luc GARNIER notaire à Bayeux.

N° 06

OBJET : Eau Potable & Assainissement – Remise gracieuse sur factures d'assainissement pour la copropriété 10 rue des Cuisiniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Messieurs Christophe POITEVIN, Dario PIZZUTO, Jackie FAUVEL, Gilles ISABELLE et Gilbert MICHEL s'étant abstenus), **décide** :

- **D'appliquer** une remise gracieuse selon les montants proposés dans le tableau présenté ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 07

OBJET : Eau Potable & Assainissement – Convention relative à la transmission de données entre la société SAUR et Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 08

OBJET : Développement Touristique – Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental du Calvados relative à l'entretien des circuits de randonnées dits « de qualité » sur le territoire de Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le renouvellement de la convention avec le Département relative à l'entretien des circuits de randonnées dits « de qualité », jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 09

OBJET : Développement Touristique – Entretien de l'itinéraire de randonnée labellisé « circuit qualité » inscrit au topoguide intercommunal de Bessin Seules et Mer et présent sur les communes de : Arranches-les-Bains, Asnelles et Saint-Côme-de-Fresné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 10

OBJET : Développement Touristique – Entretien du chemin de randonnée inscrit au topoguide intercommunal et à la nouvelle édition du « Calvados à Pied » sur les communes de : Vienne-en-Bessin, Le Manoir, Bazenville et Villiers le Sec – « Les Balcons de la Seules ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 11

OBJET : Développement Touristique – Entretien du chemin de randonnée inscrit au topoguide intercommunal et à la nouvelle édition du « Calvados à Pied » sur les communes de : Vienne-en-Bessin, Le Manoir, Bazenville et Villiers le Sec – « La Vallée de la Seules ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 12

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A Mme GARNIER Annick, pour l'opération sise à Bayeux, 19 Chemin St Julien concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des murs par l'extérieur) pour un montant de 13 450 € HT ;
 - A Mme MARTIN Jeanne, pour l'opération sise à Port en Bessin, 6 Rue Georges Thomine concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation du grenier, PAC Air Eau, Vmc) pour un montant de 19 930 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 13

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Demande de subvention auprès de l'ANAH pour le marché de suivi-animation des OPAH et OPAH-RU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De solliciter** auprès de l'ANAH une aide financière pour la réalisation de la prestation de suivi-animation des OPAH pour les 5 années à venir et notamment pour l'année 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 14

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Demande auprès du Préfet de modification du PSMV de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le Président à solliciter le Préfet afin de modifier le PSMV ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 15

OBJET : Transition Environnementale – Rapport transition écologique 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** du rapport sur les actions menées en 2021 par Bayeux Intercom en matière de transition écologique et d'approuver sa diffusion auprès des habitants et acteurs du territoire, joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 16

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 17

OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de poste telle que définie dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 18

OBJET : Ressources Humaines – Mise à disposition individuelle – Aire d'accueil Gens du Voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise à disposition de l'agent dont l'identité figure dans la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 19

OBJET : Développement Economique – Vente des parcelles AD134 et AD136 sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) au profit de RELAIS D'OR (groupe POMONA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession des parcelles cadastrées AD134 et AD136 d'une surface totale de 22 311m² (sous réserve du document d'arpentage) située en extension de la ZAC des LONGCHAMPS 1 au profit de RELAIS D'OR au prix de 22€ HT le m², conformément à l'avis des domaines, assorti d'une TVA à 20%.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 20

OBJET : Développement Economique – Vente des parcelles AP097p et AP097p2 sur la zone d'activités de Bellefontaine au profit de Monsieur Mickaël SAFFRE (SARL SANTE AMBULANCES).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession d'une emprise complémentaire de 1 806m² à prendre en partie de la parcelle AP097, soit une superficie totale d'environ 4 891m² (sous réserve du document d'arpentage) située sur zone d'activités de Bellefontaine au profit de Monsieur Mickaël SAFFRE au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 21

OBJET : Finances – Budgets primitifs 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame Agnès FURON, Messieurs Dario PIZZUTO, Gilles ISABELLE et Gilbert MICHEL s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** le budget primitif 2022 de chacun des budgets de la Communauté de communes de Bayeux Intercom, tels que présentés dans l'annexe jointe et dans les documents budgétaires ;
- **De voter** les deux sections de ces budgets par chapitre conformément à l'annexe jointe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

N° 22

OBJET : Finances – Vote des taux de fiscalité directe 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Mesdames Agnès FURON et Sylvie GRANDMOUGIN ainsi que Messieurs Dario PIZZUTO, Jackie FAUVEL, Gilles ISABELLE et Gilbert MICHEL ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver** le taux de CFE de 24,14 % tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'approuver** les taux de la taxe sur le foncier bâti de 5 % et sur le non bâti de 4,35 %, tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 23

OBJET : Finances – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Monsieur Gilles ISABELLE ayant voté contre et Madame Agnès FURON et Monsieur Dario PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** le taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) tel que proposé dans le corps de la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 24

OBJET : Finances – Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – Exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Mesdames Sylvie GRANDMOUGIN et Nelly RAFFIN ainsi que Messieurs Jackie FAUVEL, Claude LEMIÈRE, Gilles ISABELLE, Sébastien BERARD et Gilbert MICHEL ayant voté contre), **décide** :

- **D'arrêter** le produit global de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 208 000 euros (deux cent huit mille euros), pour l'exercice 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

N° 25

OBJET : Finances – Intégration de biens dans l'actif de Bayeux Intercom suite à la dissolution du SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les écritures telles que présentées dans la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 8 avril 2022

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,


Bayeux intercom
Première Vice-Présidente Claude SIMONET